



HAL
open science

Master Droit public et droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public et droit privé. 2011, Université de Bretagne-Sud - UBS. hceres-02041533

HAL Id: hceres-02041533

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041533v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : RENNES

Etablissement : Université de Bretagne Sud

Demande n° S3MA120000113

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit public et droit privé

Présentation de la mention

Le master 1 est composé de deux spécialités (« Droit public » et « Droit privé »), avec un tronc commun et six parcours. Le master 2 est composé de trois spécialités (« Pratique contractuelle et contentieux des affaires », « Contentieux des collectivités territoriales » et « Droit de l'habitat durable - urbanisme et construction », cette dernière étant une demande de création).

C'est l'unique mention de master en droit de l'Université de Bretagne Sud (UBS). Cette mention s'intègre à deux axes thématiques de l'université : management et société et développement durable.

Les objectifs poursuivis par la mention sont ceux que l'on rencontre habituellement dans les masters : la spécialisation, faisant suite à l'acquisition du socle de connaissances de base. En outre, la mention « Droit public et droit privé » poursuit un objectif d'interdisciplinarité. Cette interdisciplinarité pourrait être conçue comme trop large (elle couvre en effet tous les domaines du droit). Elle correspond cependant aux besoins d'une université de petite taille. Les objectifs professionnels sont en rapport avec l'interdisciplinarité poursuivie : faire le lien entre des compétences théoriques et pratiques, aussi bien en droit public qu'en droit privé.

Indicateurs

Effectifs constatés	35 en M1 36 en M2
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	Environ 88 % en M1 Environ 90 % en M2
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	Environ 95 %
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le M1 est assis sur les disciplines relevant du droit public et du droit privé. La mise en place d'un tronc commun est pertinente. En revanche, les parcours différenciés, au nombre de 7, offrent une trop grande dispersion des enseignements, peu adaptée à un effectif faible en M1 (trentaine d'étudiants). L'articulation entre M1 et M2 n'est donc pas totalement satisfaisante. De plus, le nombre excessif de parcours rend la première année exagérément



spécialisée. De même, il n'est pas possible, comme l'envisage le dossier, de prévoir des spécialités en première année de master.

Les objectifs professionnels sont bien affirmés en raison de l'augmentation de la durée des stages en M1 (portés de 4 à 6 semaines) et en M2 (portés de 12 à 16 semaines). Cette augmentation est louable.

L'avantage de la formation est de jouer la carte de la mixité droit public - droit privé. En cela, elle présente une originalité au niveau régional et national. L'offre en M1, portant sur les deux aspects du droit (droit public et droit privé), est appréciable en vue d'une formation juridique solide. Par ailleurs, au niveau du M2, les spécialités ne font pas de doublon à l'échelle régionale et se réclament d'une réelle spécificité. Au niveau du M2, les spécialités peuvent cependant apparaître, dans leurs intitulés, beaucoup trop pointues pour une formation universitaire qui doit préparer les étudiants à des évolutions de carrière à moyen et long termes.

Le laboratoire auquel s'adosse la formation est l'Institut de recherche sur les entreprises et les administrations. Il existe aussi des liens avec la Maison des sciences de l'homme de Bretagne, l'Unité mixte de recherche « Droit et changement social » de Nantes, et le laboratoire IODE de Rennes 1.

L'adossement aux milieux socio-professionnels est bon, aussi bien dans le cadre du secteur public que du secteur privé. Toutes les professions intéressées par la formation sont associées (exemple : collectivités territoriales, professionnels de l'habitat, professions juridiques et judiciaires). Le conseil de perfectionnement associe des professionnels.

Un projet de partenariat est envisagé avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Bretagne, ce qui est original et enrichissant. Il existe d'autres liens, avec d'autres institutions, par exemple les URSSAF de Bretagne, la Chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan, l'Institut notarial de formation, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Quant à l'ouverture internationale, le master s'inscrit parfaitement dans le programme Erasmus. Il y a une mobilité étudiante et enseignante. Les cours d'anglais sont obligatoires et certains cours de droit se font en anglais.

L'équipe pédagogique correspondant aux effectifs d'une université de petite taille. Il y a un fort dynamisme et une implication réelle des enseignants. Ceux-ci sont compétents dans les domaines couverts. Il y a par ailleurs un usage des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE).

Les procédures d'évaluation sont bien conçues, notamment le questionnaire à destination des étudiants. Il est tenu compte de ces évaluations pour faire évoluer la formation (exemple : allongement de la durée des stages)

Au final, la mention repose sur un bon équilibre entre le droit public et le droit privé. De réels efforts sont faits pour répondre aux attentes à la fois des étudiants et des pourvoyeurs d'emplois. L'objectif de professionnalisation est atteint. En revanche, il faut noter un manque global de formation à la recherche.

- Points forts :
 - L'interdisciplinarité droit public - droit privé.
 - Des aspects professionnalisants forts.
 - Une équipe pédagogique dynamique et innovante.

- Points faibles :
 - La visibilité régionale encore trop faible.
 - Un trop grand nombre de parcours en M1, amplifié par la présence de « spécialités » en M1.
 - Des formations de M2 très spécialisées (ceci rapporté à la petite taille de l'université).

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B



Recommandations pour l'établissement)

Il est nécessaire de réduire le nombre de parcours en M1 afin d'asseoir une meilleure continuité entre le M1 et le M2. La transformation des deux « spécialités » de M1 en parcours pourrait être envisagée comme une solution.

En outre, pour améliorer notablement la formation, il paraît opportun de proposer l'ouverture des spécialités du M2 en apprentissage. Ce dispositif d'apprentissage offre d'une part, une formation en alternance entre l'université et l'entreprise sur une durée de 12 mois et, d'autre part, une rémunération très appréciée des étudiants. L'apprentissage permettrait à l'UBS d'offrir une formation originale et solide, par une réelle et durable mise en situation des étudiants dans l'entreprise adaptée aux objectifs poursuivis, à savoir l'amélioration de la connaissance de la pratique contractuelle et de la pratique contentieuse.

Il serait enfin souhaitable de réfléchir à l'intérêt de la création d'un ou plusieurs parcours recherche dans les spécialités de M2.

Appréciation par spécialité

Pratique contractuelle et contentieux des affaires

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit de l'ancienne spécialité « Droit de l'entreprise et des affaires ». La transformation est guidée par le souci de se démarquer des formations des universités environnantes et de mettre l'accent sur la pratique contractuelle et la gestion des risques juridiques. Il s'agit d'enseigner, par exemple, les méthodes de rédaction des contrats, la gestion des impayés, la rédaction d'actes de procédure, etc.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	Environ 15
Effectifs attendus	23
Taux de réussite	Environ 85 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La réorientation de la formation en une spécialité « Pratique contractuelle et contentieux des affaires » est cohérente et répond à de réels besoins. Les unités d'enseignement sont pertinentes et l'organisation générale de la spécialité est cohérente. La spécialité offre une formation de qualité en droit des affaires axée sur les aspects pratiques (avec des cours, par exemple en droit de la distribution et droit de la concurrence, en technique contractuelle, droit de l'arbitrage, droit du transport, etc.). Le contenu des unités d'enseignement est de fait adapté aux objectifs de la formation. On peut cependant regretter un certain manque d'ouverture de la formation vers les questions internationales.

Les intervenants, tant universitaires que professionnels, sont compétents dans le cadre de la formation. Les aspects professionnalisants sont bons. Les enseignements sont tournés vers la pratique et les besoins des entreprises. De même, la politique des stages est systématique. La durée de ces stages a de plus été augmentée pour tenir compte d'une demande des étudiants, ce qui est appréciable, et ils sont bien encadrés. Dès lors, on ne peut que souligner la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés.

La spécialité est certes à très forte dominante professionnelle, mais il y a néanmoins une formation à la recherche adaptée aux aspects professionnalisants (veille juridique, études de cas). Le mémoire soutenu est un mémoire professionnel et non un rapport de stage, ce qui le rapproche d'un mémoire de recherche.

Il y a enfin une prise en charge des étudiants en formation continue. Depuis 2010, des modules de formation continue ont été créés. Cette évolution positive permettra peut-être d'assurer une meilleure attractivité de la formation, dont les effectifs restent assez limités.

Reste, pour terminer, un constat et une question. La formation est en réalité une formation de juriste d'entreprise déguisée. Pourquoi ne pas l'assumer entièrement à travers un intitulé « Juriste d'entreprise » ou « Juriste d'affaires » ?

- Points forts :

- Un fort taux d'insertion professionnelle.
- La couverture des besoins des entreprises.
- Des cours adaptés.

- Points faibles :
 - Des objectifs de la formation juridique trop réduits.
 - Des effectifs faibles.
 - Un manque d'ouverture à l'international.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de :

- Envisager un changement d'intitulé de la spécialité en « Juriste d'entreprise » ou « Juriste d'affaires ».
- Faire un effort supplémentaire sur la formation continue et/ou l'apprentissage.
- Accentuer si possible l'ouverture à l'international.
- Accroître l'attractivité de la formation.

Contentieux des collectivités territoriales

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit de l'ancienne formation « Droit et administration des collectivités territoriales », anciennement co-habillée avec l'Université de Nantes. L'objectif est de consolider la formation des étudiants en droit des collectivités locales, en mettant l'accent sur les aspects contentieux, en particulier quant aux risques encourus (exemple : responsabilité des « décideurs »).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	20
Effectifs attendus	23
Taux de réussite	Environ 90 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La formation répond à un besoin réel en termes d'emploi : former des étudiants spécialisés dans le droit des collectivités territoriales. Cette spécialité permet de former les étudiants en vue de certains concours administratifs, notamment celui des IRA (Instituts régionaux d'administration).

Les unités d'enseignement sont parfaitement en adéquation avec les objectifs de la formation (les cours de droit des contentieux publics étant prédominants). Les intervenants, tant universitaires que professionnels, sont compétents dans les domaines couverts. Les stages sont systématiques.

Néanmoins, la formation est sûrement trop spécialisée sur le contentieux lui-même. Cette spécialisation empêche de prendre en considération les enjeux du droit des collectivités locales dans leur globalité. La meilleure prévention des contentieux consistant en la maîtrise, en amont, par les juristes, de la préparation des actes des collectivités locales pour prévenir la survenue de litiges, il serait sans doute opportun de prévoir des cours de rédaction d'actes et de contrats administratifs. Plus généralement, si la formation vise à préparer les étudiants à



certains concours administratifs, il est impératif de ne pas orienter les enseignements sur le seul contentieux, au contenu trop réduit par rapport au programme des concours administratifs.

La spécialité est fortement professionnalisante. Les étudiants sont associés à une veille juridique et rédigent un mémoire professionnel, proche d'un mémoire de recherche. Les aspects transverses concernent l'acquisition par les étudiants de compétences complémentaires d'ordre organisationnel, relationnel, etc.

La volonté est affichée de développer les aspects de formation continue (exemple : partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale).

- Points forts :
 - Un besoin de formation spécialisée en droit des collectivités territoriales.
 - Une localisation à partir de 2012 uniquement à Vannes, avec des cours chaque semaine.
- Points faibles :
 - Extrême spécialisation susceptible de nuire à une bonne formation de juristes, notamment administrativistes dont les collectivités locales ont besoin.
 - Une insuffisante ouverture sur les nouveaux enjeux nationaux et internationaux du droit des collectivités locales.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de réfléchir à une éventuelle redéfinition de la spécialité afin de l'ouvrir davantage au droit des collectivités territoriales (hors contentieux), avec éventuellement un parcours dédié au contentieux.

Il faudrait intensifier autant que possible le partenariat avec le CNFPT.

Il conviendrait de faire un effort sur la formation continue et/ou l'apprentissage.

Droit de l'habitat durable - urbanisme et construction

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit d'une demande de création d'une nouvelle spécialité, en remplacement de la spécialité initialement prévue « Droit des nouvelles technologies, de l'information et de la communication ». La spécialité repose à la fois sur des disciplines de droit public et de droit privé, à travers le droit de l'habitat durable.

La spécialité « Droit de l'habitat durable - urbanisme et construction » a donc vocation à former les étudiants au droit de l'urbanisme et de la construction, dans une optique transdisciplinaire droit public/droit privé.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	SO
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	SO
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

- Appréciation :

Le caractère interdisciplinaire (droit public - droit privé) de la spécialité est appréciable. Dans une formation ayant pour objet l'habitat, la pluridisciplinarité est essentielle dans les aspects d'urbanisme (droit public) et de construction (droit privé). Il existe des besoins professionnels (exemple : juriste dans une administration, syndic de copropriété, juriste de compagnies d'assurances, juristes d'une entreprise de construction, etc.). La matière est par ailleurs complexe et nécessite des compétences plurielles. L'ouverture sur le développement durable est intéressante en ce que la prise en compte de l'environnement (notamment), à travers cette notion, engendre une mutation du droit immobilier.

La spécialité a vocation à trouver sa place dans l'axe « développement durable » de l'Université de Bretagne Sud. La spécialité serait adossée à l'Institut de recherche sur les entreprises et les administrations de l'Université de Bretagne Sud qui travaille, notamment, sur les questions de droit immobilier.

Les étudiants seraient formés à différents aspects des métiers liés au droit immobilier et de l'habitat, par exemple rédiger des actes, prendre en charge un contentieux, assurer la gestion d'un habitat, etc. Certains cours seraient mutualisés avec la spécialité Contentieux des collectivités territoriales (ex. acquisitions foncières).

Le projet de création présente cependant un certain nombre de faiblesses. Tout d'abord, l'intitulé pourra apparaître en partie trompeur. Les questions relatives à l'habitat durable ne sont expressément traitées que dans l'UE1 relative à la politique de l'habitat créditée seulement de 5 crédits européens (ECTS). Le reste des enseignements relève pour l'essentiel du champ traditionnel du droit de l'immobilier. Par ailleurs, la spécialité projetée aboutirait à une extrême spécialisation des étudiants, alors même que le marché du travail n'offre pas des ressources illimitées, spécialement dans la région Bretagne. De plus, l'équipe pédagogique n'est pas assez fournie dans les matières couvertes.

- Points forts :
 - La mixité droit public - droit privé.
- Points faibles :
 - Une extrême spécialisation de la formation.
 - Une équipe pédagogique insuffisamment fournie.
 - Une insuffisante ouverture à l'international.
 - Un volet de formation à la recherche insuffisant.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait plutôt que de créer une spécialité autonome, de créer un parcours « Droit de l'urbanisme et de la construction » qui pourrait trouver sa place, de façon cohérente, dans la spécialité « Contentieux des collectivités territoriales ».